



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

**MERCREDI 3 SEPTEMBRE
2025**

OBJET : Signature d'une convention avec l'association Matous Landes relative à l'aide à la stérilisation des chats libres sur la commune d'Aire sur l'Adour

Délibération n° 2025-053

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, ISABELLE MECHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, EVELYNE PISSOAT, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

PROCURATIONS : M. Bernard MALHERBE à M. Philippe PELLARINI, Mme Sonia DUBOSC à Mme Danièle CASTAING, M. Didier MARTIN à M. Claude POMIES, M. CEDRIC BOUET à Mme MARIE ASSIBAT, Mme JOËLLE RICHARD à M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN à Mme Florence GACHIE.

EXCUSEES : Mme Sandrine SATABIN, Mme Danielle BARRAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 21

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6

Conseillers Municipaux excusés : 2

M. le Maire expose que par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Matous Landes relative à la stérilisation des chats libres sur la commune d'Aire sur l'Adour. Ainsi, selon l'article 2 de ladite convention, la commune s'engageait d'avril à décembre 2024, à stériliser des chats en privilégiant les femelles à hauteur de 2 000 euros.

Monsieur le Maire propose donc de conventionner à nouveau avec ladite association sur la base d'une stérilisation d'une trentaine d'animaux (chats et chattes) en privilégiant les femelles et ce, au prix de 2 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le projet de convention à signer entre la commune et l'association Matous Landes relative à l'aide à la stérilisation des chats libres,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant notamment la nécessité de lutter contre la multiplication des chats errants sur la commune d'Aire sur l'Adour,

Considérant tout l'intérêt pour la commune de signer la convention avec l'association Matous Landes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Matous Landes relative à l'aide à la stérilisation des chats libres sur la commune d'Aire sur l'Adour.

Un exemplaire de ladite convention sera annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : de charger Monsieur le Maire, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

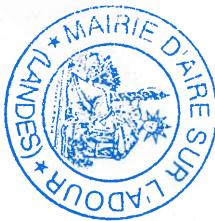
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 4 septembre 2025



Le Maire,

Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-